

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 14 avril 2011**

**Présents**

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Jacques Petitpierre Jean-François Jordan François Mégevand	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Julia Collis, Marlène Favre, Corinne Ménétrey, Karen Sinclair	Myrna Lachenal, Isabelle Meier,
	MM.	Yannick Dupraz, André Favre, Florio Togni	Bernard Piguet, Léon Piller, Pierre Pricat,
Personnel communal	MM.	Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général

Absent-e-s excusé-e-s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2011
 2. Communications du Maire
 3. Présentation des comptes 2010
 4. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2011

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Alain Corthay** demande une 1^{ère} correction, en page 3, point 3, lettre c) :
 - ➔ « Un courrier sera envoyé aux ~~400 ménages inscrits~~ **250 familles ayant un lien de près ou de loin avec Meinier...** ».
- Il enchaîne avec une 2^{ème} correction, page 3, point 4, lettre b) :
 - ➔ « ~~Une~~ **La** séance **qui devait se tenir** ~~s'est tenue~~ avec les jardinières d'enfants lundi, rapporte Alain Corthay, pour mettre en route les inscriptions, **a été reportée au 4 avril.** ».
- **Myrna Lachenal** précise que la sortie des aînés annoncée le 25 mai à la page 3, point 4, lettre a), a été entre-temps reportée au **1^{er} juin**. A indiquer en remarque sur le PV.
- **André Favre** demande des précisions sur le dernier paragraphe du point 5, lettre a) de la page 5.
Le Maire répond que la question se pose de voir dans quelle mesure les actifs - bâtiments - ne devraient pas être transférés au Groupement d'ici 1, 2 ou 3 ans par exemple, afin d'anticiper ce qui est prévu dans les statuts, à savoir qu'un tel transfert peut avoir lieu en cas d'agrandissement du Groupement par l'arrivée d'autres communes. Ceci permettrait de simplifier la gestion financière du Centre Sportif de Rouelbeau. Il faut d'ici là déterminer quels seraient les avantages et inconvénients de cette opération.
- Puis **André Favre** demande une modification, page 6, point 6, lettre e) :
 - ➔ « André Favre rétorque que les pompiers ~~voient~~ **pourraient** le récupérer. ».
- **Le Président** suggère de rectifier comme suit, en l'adoucissant, la syntaxe de cette même phrase :
 - ➔ « André Favre **répond rétorque** que les pompiers..... ».

2. Communications du Maire

a) **Berthet**

Les travaux de démolition suivent leurs cours par l'entreprise Marsura. Ils ont constaté que la maison était vraiment en mauvais état. Par ailleurs, quelques traces d'amiante ont été repérées et seront traitées. La semaine prochaine verra la parution dans la FAO des soumissions pour l'attribution des lots.

L'Exécutif assiste à des séances régulières tous les 15 jours / 3 semaines pour cette réalisation, avec le bureau d'architecte Claude Meylan et le Comptoir immobilier.

b) Circulation

La demande d'autorisation de construire a été déposée le 5 avril par Trafitec pour les aménagements de la route de Covéry.

Un devis estimatif a été demandé pour cet aménagement, ainsi que pour le contournement du village. Le dossier démarre aussi pour la demande d'autorisation de construire relative à l'aménagement du chemin de la Reine et de la route de Gy.

Etienne Murisier complète en indiquant qu'il a reçu Christophe Berthelet, Président de l'Association genevoise des propriétaires de tracteurs, qui lui a confirmé qu'ils n'étaient pas opposés à ces aménagements routiers, puisque le détour est aisé sur ces voies.

c) Arve-Lac

Le Maire reprend la parole pour la passer à Alain Corthay, concernant la séance des Communes Arve-Lac qui s'est tenue à Choulex et qui traitait entre autres de la FSASD.

Alain Corthay rapporte que Mme Brennenstuhl, du DARES (Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé) et la Directrice, Mme Da Roxa, ont présenté un état des lieux de cette Fondation, en particulier quant aux importants trajets effectués pour se rendre au chevet de leurs patients. C'est pourquoi une micro équipe dans l'antenne de Meinier serait très utile dans la région.

D'autre part, un transfert de charges va avoir lieu pour les frais de fonctionnement des foyers de jour. La somme qui incomberait aux communes et notamment à Meinier est encore à définir. La péréquation correspondante va être rediscutée en 2012 pour tout le canton, car les foyers reçoivent des habitants de toute la région voire du reste du canton; il est donc nécessaire de procéder à une répartition plus équitable des charges.

Pour revenir sur l'implantation FSASD à Meinier - non discuté dans cette séance, il faut savoir qu'il y a deux ans, nous avons leur accord pour une surface de 70 m². Il y a six mois, un courrier surprenant nous indiquait qu'ils n'avaient finalement besoin que de 30 m², alors que les surfaces ont entre-temps été construites sur les bases de l'époque. Un changement de direction explique en partie ce changement. Finalement, ils ont décidé de respecter leur engagement de base, en plus des espaces de circulation qui incombe aux divers utilisateurs, ce qui amène à un total de 90 m² plus proche de la réalité. Un apport financier plus important en découle donc. Mais tout n'est pas encore réglé, car les charges du Centre de Vézenaz, qui touchent 12 communes de la région, et les charges du Centre de Meinier qui concernera 7 communes, seront mises dans le même pot et réparties sur les 12 communes au prorata du nombre d'habitants, ce qui pose problème au niveau de l'acceptation politique. Un refus de certaines communes pourrait remettre en question l'implantation de l'antenne à Meinier.

d) Déprédations

Plusieurs tags ont "fleuri" ces jours à la Rampe, à l'Ecole et ailleurs. Etienne Murisier va voir pour apposer des panneaux de signalisation incitant au respect, indique **le Maire**.

e) Sécurité

L'action de surveillance avec Protectas va être étendue aux chemins communaux et aux hameaux. Le travail de certains agents est efficace, avec une approche basée sur la discussion et l'incitation au respect qui semble porter ses fruits, les jeunes étant assez à l'écoute selon les indications de leurs rapports de patrouille. Le coût mensuel sera d'environ Fr. 900.-.

Par ailleurs, la caméra du 1^{er} étage de la salle communale va être installée à l'extérieur, quelques dégâts ayant été occasionnés récemment.

f) **ACG**

Selon les nouveaux statuts, les Conseils municipaux peuvent désormais intervenir lors de décisions d'attribution d'un montant prise par le fonds intercommunal de l'ACG, dans lequel chaque commune effectue un versement (Fr. 313'000.- pour Meinier). Pour qu'une opposition soit reconnue, la procédure mise en place implique que 2/3 des Communes s'y opposent dans un délai de 45 jours, ou 1/3 des Communes si elles représentent au total plus de 50% de la population du canton.

A titre d'exemple, il a été décidé d'octroyer Fr. 1'100'000.- au RIAD (réseau informatique inter-administrations genevoises) via le fonds intercommunal. Ce réseau relie déjà les Mairies de 26 communes via la fibre optique et il est prévu d'en intégrer d'autres. Il est possible de s'opposer à cette attribution dans les 45 jours.

g) **Proxibus**

Séance reportée par l'ACG au 4 mai. Dix communes d'Arve et Lac se sont réunies à Collonge-Bellerive pour discuter du maintien du Proxibus. Des dérives se sont produites dans le service fourni, puisque les trajets initialement prévus pour transporter les personnes depuis leur domicile jusqu'à l'arrêt TPG le plus proche, se sont parfois mués en trajets similaires à un déplacement en taxi. Les coûts ont explosé pour atteindre 3 millions de francs, le coût moyen par personne transportée étant de Fr. 50.-. Les communes sont prêtes à entrer en matière pour une participation financière, pour autant que l'Etat prenne une partie de ce montant à sa charge. La Loi fédérale oblige en effet les cantons à desservir aussi les petites communes et nous sommes dans la région Arve et Lac en dessous des quotas au niveau de la densité des transports publics; il n'y a donc pas de raison qu'il ne prennent pas en partie en charge le Proxibus.

L'éventualité de la création d'une ligne transversale fixe est évoquée, mais il est difficile de satisfaire toute la région.

h) **Traversée du Lac**

Suite à l'annonce dans la Tribune de Genève, **le Maire** signale que nous avons indiqué par écrit le 14 octobre 2010 à Mark Muller que la sortie envisagée à Rouelbeau n'était pas adaptée, à cause de la zone renaturée de la Seymaz, du château de Rouelbeau et de l'absence d'infrastructure routière adaptée permettant d'absorber un afflux de circulation d'une telle ampleur, qui plus est dans une zone agricole. Mark Muller avait répondu qu'ils prenaient note de ce point.

Si le projet se confirme, il faudra combattre cette option. Plus d'information après la prochaine séance.

i) **Fondation de la Pallanterie**

Réalisé avec la Fondation et Collonge-Bellerive, le prochain *Pallanterie News* sortira mi-mai et comprendra l'essentiel de la demande de renseignements pour le projet d'extension de la ZIAP et de la zone sportive. Ceci émane d'un souhait commun de distribuer l'information avant que l'annonce ne paraisse dans la FAO.

j) Centre du village

Les paysagistes ont été reçus ce matin. Nous nous sommes mis d'accord pour une forme de privatisation des jardins, commente **le Maire**. Un travail est à faire pour les accès par le chemin du Stade et la route de la Repentance; un crédit sera à voter. Le plan quasi définitif de l'aménagement extérieur sera présenté au prochain Conseil.

Coûts: le dépassement actuel est de Fr. 150'000.- pour les logements, ce qui est très faible sur un total de 24 millions. Même montant environ pour le bâtiment collectif, ce qui n'est pas élevé non plus. Il faut savoir aussi que 50% de la partie comptabilisée au patrimoine administratif (bâtiment collectif + aménagements extérieurs) pourra être financée avec les liquidités communales, donc sans emprunter, ce qui réduira d'autant les intérêts.

k) Animateur-trice social-e

Alain Corthay signale que l'élaboration du cahier des charges de l'animatrice sociale a déjà été discuté en commission. Ce poste prévoit l'animation du Centre du village et également le remplacement à terme de Marie-Rose Charvoz - en accord avec elle, en créant un mini service social communal. L'offre d'emploi à 60% va paraître début mai, ainsi que l'information partielle ou l'annonce complète en tous ménages.

L'offre d'emploi sera également mise sur le site internet et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

l) Directrice de la crèche intercommunale

La gestion du jardin d'enfants constituera le 20% du poste et sera refacturé à la Commune, le 60% restant étant destiné à gérer la crèche, annonce **le Maire**.

Alain Corthay rajoute que les candidates ont été auditionnées par le GIPE (Groupement Intercommunal de la Petite Enfance). Le choix s'est porté sur une candidate, dont le nom sera communiqué lors du prochain Conseil, car l'information n'est pas encore officialisée au niveau du GIPE.

m) Japon

Sur sa lancée, il indique que la commission sociale a souhaité soutenir ce pays en difficulté suite à la catastrophe récente, par le biais d'un versement de Fr. 2'000.- à la Chaîne du bonheur - même si des milliards sont injectés par le gouvernement, ce qui peut poser des problèmes de conscience...

n) Elections

Alain Corthay conclut ses interventions en proposant de venir voir le tracé de l'autoroute de contournement prévu à la Touvière... plus sérieusement, il invite les membres du Conseil à une verrée / raclette au Carre, chez Florio et lui, pour partager ensemble les résultats des élections.

o) Véhicule électrique

Un essai a été effectué avec les cantonniers en présence de membres de la commission, prévient **Etienne Murisier**. Ce véhicule permet une vitesse de 80 km/h et peut transporter une demi tonne de matériel sur son pont basculant. A analyser plus en détail.

Ce véhicule serait utile en complément du Reform (camion rouge à benne), qui est trop gros pour certaines tâches pour lesquels il est utilisé en l'absence d'un autre véhicule disponible.

p) **Marathon de Genève**

Il traversera le village le 15 mai, soit une semaine après Courir pour Aider. L'organisation a besoin de 15 bénévoles, deux personnes seulement étant inscrites pour l'instant. Tous les bénévoles sont les bienvenus, lance **Etienne Murisier** !

Le ravitaillement sera assuré par Courir pour Aider. Les pompiers étant eux déjà engagés pour Courir pour Aider, il leur sera très difficile de répéter l'opération quelques jours après.

q) **Centre sportif de Rouelbeau**

Les travaux relatifs aux fuites ont débuté. La partie de l'isolation posant problème va être refaite. Les échafaudages nécessaires posent toutefois un petit problème en cette saison où la terrasse recommence à être utilisée. Une solution est à trouver, le problème a été signalé à l'entreprise, avise **Etienne Murisier**.

Concernant la prolongation éventuelle de la garantie qui inquiète **André Favre**, il le rassure, elle démarrera pour une même période dès la fin des travaux. Par ailleurs, les frais de réparation incomberont à l'architecte, qui a reconnu son erreur par écrit.

Florio Togni rappelle que le problème d'écoulement des douches n'est toujours pas réglé, l'eau qui refoule des douches revenant presque jusqu'aux bancs des vestiaires.

3. Présentation des comptes 2010

L'état des comptes de fonctionnement et des crédits d'investissement sont distribués par le comptable, ainsi que le rapport de la fiduciaire, le compte-rendu du Groupement sportif et celui de la Fondation de la Pallanterie. La Commission des Finances a examiné et approuvé les comptes dans sa séance du 19 mars 2011, comme le confirme son Président, **Pierre Pricat**.

Le Maire explique comme d'habitude les rubriques dont les différences sont conséquentes ou qui nécessitent des éclaircissements.

Il continue ensuite avec le tableau des investissements.

Il rappelle les raisons du dépassement d'environ Fr. 800'000.- du Centre sportif de Rouelbeau:

- devis établi en 2005 et crédit voté en 2006, donc déjà une année de décalage, puis travaux commandés en 2007; tout cela provoque une augmentation du coût de construction estimé entre Fr. 200'000.- à 250.000.-;
- installation d'un restaurant au lieu de la buvette, terrasse rajoutée, rénovation du parking, ventilation et chambre froide à hauteur d'environ Fr. 200'000.-, bétonnage du gravier devant le restaurant (Fr. 125'000.-), éclairage beach volley et pétanque non prévus dans le devis initial (Fr. 48'000.-), dépollution du site pour Fr. 70'000.-, modification du sol du restaurant - à faire = Fr. 26'000.-, panneau électrique pour Courir pour Aider, et pour finir, tous les honoraires correspondants à ces suppléments, qui se monte à un montant estimé de Fr. 100'000.-.

Au total, en enlevant les "recettes" des subventions, nous arrivons à une dépense totale nette de Fr. 6'715'000.-. Par rapport au crédit voté de Fr. 6'900'000.-, pour le calcul des amortissements, nous sommes donc parfaitement en adéquation avec ce qui a été projeté dans le plan directeur.

Corinne Ménétrety pense toutefois que finalement, le dépassement tend à rapprocher le montant final du devis général initial de Fr. 8'700'000.- qui a provoqué un référendum en 2002.

Le Maire répond que les réductions de coût qui ont permis d'abaisser le montant global du

devis ont peut-être eu un impact sur la qualité de certaines parties des installations, mais les aménagements supplémentaires susmentionnés sont aussi une évolution du projet de base. Et le coût de construction a aussi augmenté pendant ces années. Sur les 12-13% d'augmentation, plus de la moitié vient du changement de projet et une autre partie vient de la variation du coût de construction. C'est au total une augmentation tout à fait correcte.

4. Divers

a) Objets dans les "Divers"

Le Président pense que certains points importants, soulevés dans les "Divers" en fin de séance du Conseil donc avec une fatigue qui s'installe quelque peu, mériteraient d'être mis à l'ordre du jour ou fassent l'objet d'une motion ou autre pour une plus grande efficacité.

Ndr: Il est prévu et tout à fait possible de rajouter un point à l'ordre du jour, comme cela a été fait en de rares occasions (en 2004, 2005 et 2008), intitulé *Communications du Bureau du Conseil*, point qui précède ou qui suit immédiatement les *Communications du Maire*.

Chaque conseiller peut faire part au Président du Conseil d'un objet qu'il souhaite traiter, ce dernier, s'il l'estime nécessaire, demandera alors au Maire ou au secrétaire général de prévoir cette rubrique à l'ordre du jour de la prochaine séance.

André Favre pense qu'il serait effectivement nécessaire d'anticiper des discussions de fond pour éviter que le Conseil municipal ne soit mis devant le fait accompli après une décision déjà prise par l'Exécutif, pour des objets particulièrement importants tels que les projets d'extension de la zone sportive - à laquelle il est opposé par exemple - et de la ZIAP. En aparté, le tous ménages de l'Exécutif qui promulguait un "développement urbanistique" a choqué plusieurs personnes.

Le Maire répond que cette discussion a déjà eu lieu et qu'il a été décidé de prévoir des commissions élargies pour traiter ce genre de thèmes en profondeur. Concernant le tous ménages des élections, qui ne concerne pas le Conseil mais bien les membres de l'Exécutif qui se présentaient, il précise qu'il a été mentionné "contrôler un développement urbanistique" et non "développer...", ce qui est très différent.

Jean-François Jordan pense qu'il serait opportun de convoquer une commission aménagement élargie en début de législature, ceci permettrait un meilleur débat au Conseil municipal sur des enjeux de développement.

Divers avis sont ensuite exprimés sur la meilleure façon d'organiser des débats sur ces objets importants.

b) Médias

Julia Collis signale qu'un article dans l'Hebdo de la semaine passée apporte beaucoup d'infos. Une copie sera envoyée à tous les membres du Conseil par le rapporteur de cette séance.

c) Passage piétons et mur gris

Pierre Pricat arrivant à la fin de son mandat, il revient sur les deux requêtes qu'il a formulées lors d'une séance précédente et qui n'ont pas été réalisées; il prie les membres du Conseil d'insister sur ces points après la fin de son mandat en mai, tant qu'ils ne seront pas réglés, soit:

- l'éclairage du passage piétons devant la boulangerie n'est pas suffisant et est toujours aussi dangereux;
- le mur de la menuiserie ex-Chanson est toujours aussi gris et moche.

Le Maire répond que deux courriers ont été envoyés pour ce deuxième point, sans résultat pour l'instant.

d) Parascolaire

Pierre Pricat continue en demandant comment la Commune envisage sa charge financière future par rapport à la présence des enfants le mercredi matin à l'école, car le terme de transfert de charges est évoqué, alors qu'il s'agit d'une augmentation pure et simple du temps de travail.

Alain Corthay renchérit : davantage que simplement le mercredi matin, c'est l'accueil à la journée complète qui est envisagé pour les enfants, ce qui représentera un transfert de charges assez conséquent pour la-les Commune-s.

Cet aspect doit être rediscuté à tous les niveaux et en commission.

e) Rapport administratif

Les rapports des Président-e-s de commissions sont attendus avant la fin de la législature dans la mesure du possible, rappelle **le Maire**.

f) Peupliers

Corinne Ménétrey indique qu'un peuplier gêne la visibilité des vélos et vélomoteurs semble-t-il à la sortie du chemin du Rucher, sur la route de Compois.

g) Centre du village

Yannick Dupraz pense qu'une erreur s'est produite dans la construction du mur de l'accès au parking de la Repentance. En effet, si jamais nous devons envisager que cet accès permette aussi la sortie des véhicules, ce mur trop haut réduit tellement la visibilité qu'il nous priverait de cette option, avec pourquoi pas des horaires précis stipulant le sens de l'accès (entrée ou sortie).

Le Maire répond que cet accès est prévu pour l'entrée uniquement et qu'il s'agit de plus d'un accès supplémentaire qui n'était pas nécessaire au départ. **Florio Togni** rajoute qu'il faut arrêter de vouloir se mêler de tous les détails et indique à Yannick Dupraz qu'il donne depuis plusieurs séances, avec ses interventions, l'impression qu'il est expert en tout en se permettant de tout remettre en question.

h) Traversée de Vézenaz

Etienne Murisier propose d'aller voir le site de Collonge-Bellerive, qui est très bien fait car il donne toutes les informations utiles sur cette traversée.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 12 mai 2011 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
François Mégevand

.....
Jacques Petitpierre